



Comment annuler le paiement d'interets

Par **salikou_old**, le **03/09/2007 à 16:09**

Bonjour,rnrnJ'ai contracté une demande de réserve d'argent en 2000 je réglais mensuellement 200 euros par la suite je n'ai pu honorer les mensualités une procédure a été faite en 2006 à mon encontre le tribunal d'instance ma demande de régler par mois une somme de 200 euros. Cependant la société de crédit a fait appel a un huissier pour que j'augmente les mensualités ce que j'ai fait 250 euros par mois. Aujourd'hui je ne travaille plus j'ai deux enfants mon époux ne travaillera plus à compter de fin septembre. J'ai effectuer trois versement de 500 euros avec mon salaire.rnj' ai informé mon huissier par courrier que je réduirait mes paiements à compter de septembre (150 euros).rnJe paie depuis 2000 alors que ne n'ai contracté qu'un crédit de 3000 euros ce sont les intérêts qui sont énorme comment puisje m'en sortir SVP AIDEZ MOI.rnMERCI

Par **Jurigaby**, le **03/09/2007 à 17:13**

Bonjour.rnrnOn ne peut pas annuler les intérêts. rnrnEn revanche, vous pouvez demand à bénéficier d'un délai de grâce sur le fondement de l'article 1244-1 du code civil.rnrnLes paiement peuvent être retardés pour un délai de deux ans maximum.

Par **salikou_old**, le **03/09/2007 à 17:40**

a qui dois je le demander?rnrnMERCI

Par **Jurigaby**, le **03/09/2007** à **17:48**

Bonjour.rnrnVous pouvez adresser une demande au juge de l'execution près le tribunal de grande instance.